

PAS DE NOUVELLES CASERNES À GENÈVE AUX FRAIS DES CONTRIBUABLES ET DES LOCATAIRES !

SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !

Le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil genevois veulent offrir à l'armée une nouvelle caserne et la transformation de deux autres places d'armes en échange du départ de l'armée de la caserne des Vernets. Au final, avec la réalisation pour 21 millions de francs d'une nouvelle caserne à Meyrin, contre laquelle ce référendum est lancé, et avec les deux projets de places d'armes à Aire-la-Ville et Epeisses, **le canton entend déboursier près de 75 millions de francs en faveur de l'armée!** Ces projets sont profondément disproportionnés et injustes :

→ **DISPROPORTIONNÉS**, parce que ces vingt dernières années, l'armée a réduit ses effectifs de plus de 600'000 à 120'000. De nombreuses places d'armes, notamment dans les villes, ont été fermées sans compensation aucune. Pourtant, à Genève, l'armée a réussi à monnayer son départ avec la réalisation d'une nouvelle caserne à Meyrin avec une capacité en nombre de lits supérieure à l'ancienne caserne. À cela s'ajoute la transformation de deux autres places d'armes avec des capacités opérationnelles nettement supérieures aux actuelles.

→ **INJUSTES**, parce que la réalisation de la nouvelle caserne de Meyrin se fera en grande partie au détriment des futurs locataires du site des Vernets. En effet, comme il est spécifié dans l'appel d'offres du canton, les constructeurs des logements prévus aux Vernets pourront faire payer aux locataires les charges liées au déménagement de l'armée moyennant un «déplafonnement des loyers maximums des logements».

À la clé, les contribuables et les locataires genevois vont passer à la caisse pour trois nouvelles places d'armes et des logements trop chers!

Les infrastructures militaires sont normalement financées par la Confédération, via le budget militaire (qui atteint presque les 5 milliards de francs!). Il n'y a aucune raison pour que le canton de Genève et les futurs locataires prennent en charge les frais d'un redéploiement de l'armée! Il s'agirait là d'un fait sans précédent dans l'histoire suisse!

Au lieu de payer pour de nouvelles places d'armes, Genève doit investir ces sommes pour construire des logements bon marché et des infrastructures utiles à la collectivité!

RÉFÉRENDUM contre la loi ouvrant un crédit d'ouvrage de 20 869 000 F pour la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupes sur le site de Meyrin-Mategnin contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements (11580) du 16 avril 2015

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs du canton de Genève, demandent conformément au titre IV (art. 67 à 70) de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, que la loi ouvrant un crédit d'ouvrage de 20 869 000 F pour la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupes sur le site de Meyrin-Mategnin contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements (11580) du 16 avril 2015 soit soumise à votation populaire.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b et 91, al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

| NOM (majuscules) | Prénom usuel | Date de naissance JJ / MM / AA | Canton d'origine | Domicile (adresse complète) | Signature |
|------------------|--------------|-----------------------------------|---------------------|--------------------------------|-----------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et les électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Feuille à renvoyer au plus vite -
même incomplète - délai final 1er
juin 2015 (en courrier A) au:

solidarités
CASE POSTALE 2089
1211 GENÈVE 2

Soutenu par:
GSSA, solidarités, Ensemble à Gauche...

**PAS DE NOUVELLES CASERNES
À GENÈVE AUX FRAIS DES
CONTRIBUABLES ET DES
LOCATAIRES !**

**Gaspiller 75 millions pour de nouvelles
casernes à Genève? PAS QUESTION!**

**Faire payer les contribuables et les locataires
genevois pour trois nouvelles places d'armes
et des logements trop chers? PAS QUESTION!**

**Les infrastructures militaires sont du ressort
de la Confédération (5 milliards de budget
militaire), pas des cantons et des locataires!**

**SIGNEZ LE
RÉFÉRENDUM!**

GSSA
GROUPE POUR UNE SUISSE SANS ARMÉE

PLIER - NE PAS DÉCHIRER

**PAS DE NOUVELLES CASERNES
À GENÈVE AUX FRAIS DES
CONTRIBUABLES ET DES
LOCATAIRES!**

**SIGNEZ LE
RÉFÉRENDUM!**



A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

JE SOUHAITE SOUTENIR CE RÉFÉRENDUM :

- Merci de m'envoyer _____ cartes-réponses
- J'aimerais participer à la récolte de signatures (stands, etc.)
- Je souhaite m'abonner à l'essai (gratuitement) pour 3 mois au journal bimensuel solidarités

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE / N° _____

NPA / LOCALITÉ _____

TÉLÉPHONE _____ E-MAIL _____

POUR RECEVOIR DES CARTES SUPPLÉMENTAIRES :
info@solidarites.ch · www.solidarites-ge.ch · Tél. 022 740 07 40

solidarités
Case Postale 2089
1211 Genève 2